

DATE DE
CONVOCATION

4 Octobre 2024

N° 27.299.24/32

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 Octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 21

Votants 24

Objet :

Budget VILLE :
Décision Modificative
n° 2 -

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Maxime HUMBERT à Mr David PERREAU
Mme Brigitte BOULAT-DAUFRENE à Mr Jean-Luc TANQUEREL
Mr Jean-Pascal Lecoq à Mme Claire MOURAUD

Absents :

Mr BENOUDA Abdelkader
Mme DUCHESNE Jocelyne
Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

A été élue secrétaire de séance : Mr David PERREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du Budget Primitif le 25 mars 2024,

Considérant qu'il convient de solder l'opération d'assistance à maîtrise d'ouvrage EAD pour l'extension du complexe sportif, et, d'enregistrer les opérations d'ordre liées à un Projet Urbain Partenarial,

Section	Chapitre	Nature	Libellé		
I	040	13918	AMORTISSEMENT SUBVENTION		
I	041	21314	TRANSFERT COMPTE 238		
I	040	2312	VIREMENT COMPTE 21314		
I	27	2743	PRÊT PERSONNEL		
I	040	28041512	AMORTISSEMENT SUBVENTION		
I	041	238	TRANSFERT COMPTE 21314		60 000 €
I	27	2743	PRÊT PERSONNEL		65 000 €
			TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	126 000 €	126 000 €
F	042	6811	AMORTISSEMENT SUBVENTION	60 000 €	
F	042	7811	AMORTISSEMENT SUBVENTION		60 000 €
			TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	60 000 €	60 000 €

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
 Reçu en préfecture le 17/10/2024
 Publié le
 ID : 027-212702997-20241014-272992432-DE

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER la Décision Modificative n°2 ci-dessous :

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

